

6/14 mm

TION

--

	Spécifications CE	
<b>Fiche technique FT 14 – 6/14 mm</b>	08 0965 – CPD – GT0563	<b>Août 2011</b>

Nomenclature			
Désignation	EN 12620	EN 13043	EN 13242
<b>Gravillons concassés calcaire 6/14 Cb II f2 lavé</b>	6/14 Gc90/15 - GT15	6/14 Gc 90/20 - G20/15	6/14 Gc85/15 - GTC20/15

Spécifications CE	
EN 12620 : granulats pour béton.	
EN 13043 : Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aéroports et autres zones de circulation.	
EN 13242 : Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées.	

Spécifications								
Tamis (NBN EN 933-1)	(mm)	0,063	3,15	6,3	10,0	14,0	20,0	28,0
M = Passant moy.	(%)	0,26	1.1	9.4	53.8	93.8	100	100
Exigence min. en passants	(%)	0,0	0	0	30	90	98	100
Exigence max. en passants	(%)	2,0	5	15	60	99	100	100

		 <b>0965</b> validité 31/01/2012			<b>Spécifications PTV 411</b>
		Spécifications CE			
Caractéristiques	EN	EN 13242	EN 12620	EN 13043	
Teneur en fines	EN 933-1	$f_2$	$f_{1,5}$	$f_2$	$f_2$
Coefficient d'aplatissement	EN 933-3	$F_{135}$		$A_{25}$	II
Coefficient LA	EN 1097-2	$LA_{30}$			<b>Cb</b>
Coefficient $M_{DE}$	EN 1097-1	$M_{DE} 20$	$M_{DE} 15$		
LA+ $M_{DE}$	PTV411	$< 45$			
Coefficient PSV	EN 1097-8				
Sensibilité au gel/dégel	EN 1097-6				<b>non gélif car abs.eau &lt; 1%</b>
Masse volumique réelle prd sur la fraction 10/14	EN 1097-6	2.74 Mg/m <sup>2</sup>			<b>2.76 +/- 0.07 Mg/m<sup>3</sup></b>
Masse volumique absolue pra sur la fraction 10/14	EN 1097-6	2.76 Mg/m <sup>2</sup>			
Absorption d'eau	EN 1097-6	0,6 ± 0.3 %			<b>0.6 ± 0.3 %</b>
Masse vol. en vrac	EN 1097-3				
Teneur en matière humique	EN1744-1, 15.1	Négative			<b>pas de MO</b>

**Déclaration de conformité CE**

le produit défini dans la fiche technique FT 14, est conforme aux exigences de la Directive des Produits de Construction (89/106/EEE), le produit cité répond aux exigences des EN 12620, EN 13043 et EN 13242 pour les propriétés mentionnées dans les tableau ZA.1a de l'annexe ZA de ces normes.

**Le système FPC est évalué par l'organisme de certification CRIC, établi Bld. Du Souverain, 68 à 1170 Bruxelles et le certificat FPC numéroté 0965-CPD-GT0563 a été attribué le 31 juillet 2007. r**